



Annexe à l'instruction administrative

Ref. ICC/AI/2019/007

Date: 28 octobre 2019

**Liste des pays et regions où s'appliquent les procédures exceptionnelles de renouvellement
de laissez-passer des Nations Unies**

Afghanistan	Nigéria
Angola	Pakistan
Côte d'Ivoire	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Érythrée	République arabe syrienne
Éthiopie	République centrafricaine
Guinée-Bissau	République démocratique du Congo
Haïti	République du Soudan du Sud
Iraq	République islamique d'Iran
Israël, Cisjordanie et Gaza	République populaire démocratique de Corée
Liban (y compris la zone d'opération de la FINUL)	Sahara occidental (zone d'opération de la MINURSO)
Libéria	Somalie
Libye	Soudan (y compris la zone d'opération de la MINUAD)
Mali	Tchad
Mauritanie	Timor-Leste
Myanmar	Yémen
Népal	Zimbabwe
Niger	(Thaïlande – pour les résidents)